



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Le contenu



illégal et

offensant

diffusé dans



INTERNET

STRATÉGIE CANADIENNE
POUR L'UTILISATION SÉCURITAIRE,
PRUDENTE ET RESPONSABLE
D'INTERNET
RÉSUMÉ

www.brancher.gc.ca/cyberaverti

Canada

Plus d'un Canadien sur deux utilise Internet

Internet est un outil puissant. En l'utilisant de façon judicieuse, on peut transformer la maison, l'école et la bibliothèque en un centre de renseignements et de produits de communication aux possibilités illimitées — tout en s'amusant en famille.

Le gouvernement du Canada s'est fixé comme objectif de faire du Canada le pays le plus branché du monde — et il y réussit bien : le 30 mars 1999, le Canada est devenu le premier pays à brancher toutes ses écoles et bibliothèques publiques à Internet. Au début de 2001, plus d'un Canadien sur deux âgés de 12 ans ou plus utilisaient Internet.



Ce média captivant attire les enfants et les adolescents et leur offre des avantages fort appréciés des parents. Cependant, bien des familles s'inquiètent des risques auxquels sont exposés les jeunes internautes.

S'attaquer au contenu illégal et offensant diffusé dans Internet

Il arrive que le contenu diffusé dans Internet viole les lois canadiennes. Par exemple, la pornographie infantile et la propagande haineuse qui sont **illégales** dans la vie courante le sont aussi dans Internet — les organismes canadiens d'application de la loi travaillent dur afin de faire respecter nos lois dans le cyberespace.

D'autre part, une partie du contenu diffusé dans Internet est légale — mais peut être **offensante** pour certaines personnes. Comme nombre de films qui font recette, des sites Web peuvent renfermer un contenu à caractère sexuel ou d'une extrême violence. D'autres peuvent heurter les valeurs, la religion ou la culture des familles.

Trouver l'équilibre entre la protection des enfants et la liberté d'expression

Les familles canadiennes veulent protéger leurs enfants contre le contenu offensant, cependant la gamme des opinions et des valeurs est étendue. Le Canada doit trouver l'équilibre entre la protection et la liberté d'expression — un droit cher aux Canadiens.

Il n'existe pas de recette magique, c'est pourquoi le gouvernement du Canada a élaboré un plan d'action en cinq points afin d'aider le grand public.

Pour consulter la version intégrale de la stratégie adoptée par le gouvernement du Canada, allez à www.brancher.gc.ca/cyberaverti.

L'OPINION DES PARENTS CANADIENS

- Deux parents sur trois affirment que le plus grand avantage d'Internet réside dans sa valeur éducative.
- La moitié des parents disent que le contenu inapproprié est leur principale préoccupation.
- Selon plus d'un parent sur cinq, à leur connaissance, leurs enfants ont eu accès à du matériel à caractère sexuel.

Et qu'ont-ils dit d'autre? Pour le savoir, consultez l'étude intitulée *Les enfants du Canada dans un monde branché* à www.brancher.gc.ca/cyberaverti

PLAN D'ACTION EN CINQ POINTS DU CANADA

Utilisation sécuritaire... prudente... responsable...

1. DONNER AUX CANADIENS LES OUTILS QU'IL LEUR FAUT

Au Canada, le savoir est aujourd'hui synonyme de pouvoir. Une des plus hautes priorités du gouvernement consiste à **renseigner** les Canadiens sur le contenu illégal et offensant diffusé dans Internet et à **les outiller pour qu'ils puissent ensuite agir** dans leur foyer.

Les parents canadiens ont besoin de divers outils, depuis les règles de navigation dans Internet jusqu'à l'étiquetage des sites Web et aux mécanismes de filtrage qui limitent l'accès aux sites indésirables. Comme aucun outil ne conviendra à toutes les familles, le gouvernement du Canada encourage, appuie et finance un grand nombre d'initiatives.

Avez-vous besoin d'aide?

Parents, dirigeants communautaires et enseignants peuvent consulter les sources suivantes.

- Communiquez avec le Réseau Éducation-Médias (www.reseau-medias.ca) pour obtenir des renseignements pratiques sur la façon de trouver des sites attrayants pour les enfants, d'effectuer efficacement des recherches en ligne, de vérifier les sites consultés par vos enfants et de les protéger des cyberprédateurs.
- Visitez La toile et les jeunes : connaître les enjeux (www.latoilelesjeunes.org) du Réseau Éducation-Médias pour trouver des renseignements et des activités pratiques qui aident les enfants à devenir cyberavertis.
- Le portail sécurité sur Internet, initiative de l'Association canadienne des fournisseurs Internet (www.caip.ca), diffuse des renseignements sur la façon de lutter contre la propagande haineuse en ligne, l'utilisation d'Internet pour appâter les enfants de même que des questions d'intérêt pour le consommateur.
- Le Conseil consultatif national de Rescol d'Industrie Canada a produit plusieurs dépliants qui aident les enseignants en classe (www.rescol.ca/snab/brochure).
- Les bibliothécaires peuvent obtenir de l'information sur des programmes particuliers par l'entremise du Réseau Éducation-Médias (voir plus haut) ou de la Canadian Library Association, en anglais seulement (www.cla.ca).

DES RÈGLES EFFICACES

Affichez les Règles de navigation du Réseau Éducation-Médias près de votre ordinateur.

- ✓ Dans Internet, j'utiliserai toujours un pseudonyme, ou un surnom, qui ne donne aucune indication sur mon identité.
- ✓ Je n'ouvrirai pas de courriels, de fichiers, de liens, d'images ou de jeux envoyés par des gens que je ne connais pas ou en qui je n'ai pas confiance.
- ✓ Je n'organiserai aucune rencontre avec un ami dont j'ai fait la connaissance dans Internet, à moins que l'un de mes parents en soit informé et puisse m'accompagner.

Visitez le site pour obtenir la liste complète (www.reseau-medias.ca).

- La trousse éducative *Disparu* (www.livewwwires.com), en anglais seulement, comprend un jeu sur ordinateur, une vidéo et un guide qui enseigne aux enfants comment naviguer en toute sécurité et les met en garde contre les cyberprédateurs. Elle a été distribuée à 10 000 écoles et bibliothèques.

Vous cherchez des renseignements sur les mécanismes de filtrage ou l'étiquetage des sites Web?

Le site *Web Strategies* d'Industrie Canada contient une mine de renseignements sur des sujets touchant Internet (strategis.gc.ca/internet).

2. FAIRE AFFAIRE AVEC UN FOURNISSEUR DE SERVICE SOUCIEUX DE LA SÉCURITÉ

Comme les fournisseurs de service Internet (FSI) branchent l'utilisateur à Internet, ils peuvent jouer un rôle important pour régler les questions de contenu illégal et offensant dans Internet.

Aujourd'hui, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'Association canadienne des fournisseurs Internet (ACFI) et des FSI à la promotion de pratiques exemplaires dans l'ensemble de l'industrie des FSI. Le code de conduite de l'ACFI spécifie que les membres collaboreront avec les organismes d'application de la loi et respecteront les lois canadiennes.

Pour consulter le code de conduite de l'ACFI, allez à www.caip.ca/issueset-fr.htm.

3. APPLIQUER LA LOI DANS LE CYBERESPACE

Au Canada, tout ce qui est illégal dans la vie courante l'est aussi en ligne. Si les lois canadiennes s'appliquent au cyberspace, elles doivent toutefois tenir compte des modes d'utilisation illégale de la nouvelle technologie. Le Canada a l'intention de modifier le *Code criminel* afin de mieux lutter contre ceux qui ont recours à Internet pour appâter les enfants.

L'élimination de la pornographie infantile constitue une préoccupation clé pour les Canadiens. Il existe des enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) spécialisés dans le crime informatique dans tous les grands centres du Canada et la GRC travaille en étroite collaboration avec les fournisseurs de service Internet. La nouvelle formation des agents de police consacrée à Internet met l'accent sur l'exploitation sexuelle des enfants et comprend des techniques d'enquête pour la recherche et la saisie de matériel illégal.

La lutte contre la pornographie infantile et la propagande haineuse touche tous les organismes d'application de la loi. Par ailleurs, le Service canadien des renseignements criminels coordonne les forces nationales et étrangères pour enrayer la pornographie infantile et la victimisation des enfants dans Internet et ailleurs.

4. EXPLORER LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PLAINTES TÉLÉPHONIQUE

Actuellement, les parents se plaignent rarement d'un contenu offensant, même s'ils souhaitent le faire. Pourquoi? Ils ne savent pas à qui s'adresser!

Dans quantité de pays, les enquêteurs de ce genre de service font échec au crime en traitant les plaintes et en communiquant au besoin avec les fournisseurs de service et la police. Au Canada, le gouvernement et le secteur privé examinent les coûts et les avantages de mettre en place un service de plaintes téléphonique pour signaler le contenu illégal diffusé dans Internet. Plus de la moitié des parents canadiens croient qu'il serait très efficace d'établir un tel service.

5. TROUVER DES SOLUTIONS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le Canada ne peut s'attaquer seul au contenu illégal et offensant diffusé dans Internet. Les gouvernements, les agents de police et les industries doivent trouver des solutions qui transcendent les frontières nationales.

Partage du savoir-faire

- L'ACFI échange des renseignements avec les fournisseurs de service d'Europe et elle collabore avec d'autres pays à l'élaboration de solutions internationales.
- Le Canada organise des sommets mondiaux, mène des études d'envergure internationale et contribue à l'élaboration de la convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité.



Application transfrontalière de la loi

- Les enquêteurs canadiens travaillent en collaboration avec les représentants de 30 pays au sein du groupe d'Interpol spécialisé dans les crimes contre les enfants.
- Des points de contact ouverts jour et nuit au sein des organismes d'application de la loi ont été établis afin d'encourager ceux-ci à s'échanger des informations sur les enquêtes faites à partir d'Internet.

En travaillant ensemble, les Canadiens créent un environnement sain qui favorise une utilisation sécuritaire, prudente et responsable d'Internet.

VOTRE FSI SE SOUCIE-T-IL DE LA SÉCURITÉ?

Votre FSI peut se révéler votre meilleur guide en matière de sécurité. Posez-lui des questions!

- Adhérez-vous à un code de conduite?
- Offrez-vous des services s'adressant aux familles, p. ex., un « coin des jeunes » ou un moteur de recherche adapté aux enfants?
- Mettez-vous à la disposition de vos clients des mécanismes de filtrage ou les renseignez-vous à ce sujet?
- Quelles mesures prendrez-vous si je porte plainte au sujet d'un contenu trouvé dans Internet?

Que voulez-vous savoir d'autre? Allez à www.brancher.gc.ca/cyberaverti

N° de catalogue C2-548/2001
ISBN 0-662-65442-0
53325B

Pour obtenir la version intégrale de la stratégie, appelez au (613) 947-7466.



Contient 20 p. 100 de matières recyclées